

Les descendants de Sulpice



Recueil des actes des Darnault

commune de Massay (Cher)

MARRIAGE

N° 17
 Mariage
 De
 François
 Marcault
 et
 Sophie
 Etienne
 Eugénie.

L'AN mil huit cent soixante un le vingt six du mois
 de novembre à sept heures du soir par-devant
 Nous Henry Gilbert Hubisson Maire
 Officier de l'État civil de la commune de Massay
 canton de Vierzon département du Cher, sont comparus en la
 Maison commune François Marcault

agé de vingt-trois ans, né à Massay
 département du Cher profession de Journalier
 demeurant à Massay département du Cher
 fils majeur de Simon Marcault
 profession de Journalier
 demeurant à Massay département du Cher
 et de Rose Marten
 profession de Journalière demeurant à Massay
 département du Cher ici présents et consentants deux fois

Et Sophie Etienne Eugénie
 âgée de vingt deux ans
 née à Genouvilly département du Cher
 profession de domestique demeurant à Massay
 département du Cher fille majeure de

Etienne Eugénie
 profession de Journalier demeurant à Genouvilly
 département du Cher et de Marguerite
 Crotereau profession
 d'Journalière demeurant à Genouvilly
 département du Cher ici présents et consentants

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du Mariage projeté entre eux et
 dont les publications ont été faites à Massay heures de dix
 du matin les dimanches dix et dix sept
 novembre mil huit cent soixante un

aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réqui-
 sition, après avoir donné lecture : 1° de toutes les pièces produites à l'appui du présent
 acte, savoir : des affiches et certificats de non opposition de Maire
 de Massay; 2° de l'acte de naissance du futur marié à Massay
 le deux février mil huit cent trente-huit, 3° Et enfin de
 l'acte de naissance de la future mariée à Genouvilly le
 dix huit novembre mil huit cent trente-neuf

363 Dup-fruit

Handwritten flourish or signature



Chapitre VI. Titre V du Code civil, avons interpellé les futurs époux de nous déclarer s'il
a été fait un contrat de mariage et, en cas d'affirmative, la date de ce contrat. le nom et lieu
de la résidence du notaire qui l'a reçu et de suite ils nous ont déclaré qu'ils nous
font de Contrat

après quoi nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre
pour mari et femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons
au nom de la LOI que François Marcault et Sophie Etiennelette
Lugien

SONT UNIS PAR LE MARIAGE.

De tout quoi nous avons dressé acte en présence de Jean Noël
ami des époux

agé de vingt neuf ans, profession de sabotier
demeurant à Massay département de Cher

et de Jean Lafere ami des époux
agé de trente deux ans, profession de tailleur d'habits

demeurant à Massay département de Cher
et de François Bigot ami des époux

agé de trente trois ans, profession de cultivateur
demeurant à Massay département de Cher

et de Pierre Serpault ami des époux
agé de vingt neuf ans, profession de maçon

demeurant à Massay département de Cher

Lecture faite du présent acte, les parties comparantes et les témoins ont déclaré
en savoir signer.

Handwritten signature: Dubois
maire